

DÉPOSÉ SUR SEDAR

Montréal, le 7 mai 2015

Aux autorités de réglementation des valeurs mobilières
de chacune des provinces du Canada

Madame, Monsieur,

**OBJET : Bombardier Inc.
Rapport sur les résultats du vote conformément au paragraphe 11.3 du
Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue
(Règlement 51-102)**

Par suite de l'assemblée annuelle des actionnaires de Bombardier Inc. (la **Société**) qui a eu lieu le 7 mai 2015 (l'**assemblée**), et conformément au paragraphe 11.3 du Règlement 51-102, nous vous avisons par les présentes des résultats du vote compilés lors de l'assemblée.

Question ayant fait l'objet d'un vote

Résultat du vote

- | | |
|---|--|
| <p>1. Élection des administrateurs de la Société :</p> <p>2. Nomination d'Ernst & Young, s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, à titre d'auditeurs indépendants de la Société et autorisation des administrateurs de la Société de fixer leur rémunération :</p> | <ul style="list-style-type: none">• Les candidats proposés par la direction ont été élus à la majorité des voix exprimées par les actionnaires dans le cadre d'un vote par scrutin électronique. Les droits de vote visés par les procurations reçues et exprimés à l'assemblée ont été exercés de la manière indiquée à l'annexe A jointe aux présentes.• Ernst & Young, s.r.l./S.E.N.C.R.L., ont été nommés à titre d'auditeurs indépendants de la Société, et les administrateurs ont été autorisés, à la majorité des voix exprimées par les actionnaires dans le cadre d'un vote par scrutin électronique, à déterminer la rémunération des auditeurs indépendants. 98,60% des droits de vote visés par les procurations reçues et exprimés à l'assemblée ont été exercés POUR la nomination et 1,40% ont fait l'objet d'une ABSTENTION. |
|---|--|

Question ayant fait l'objet d'un vote

Résultat du vote

- | | |
|---|--|
| <p>3. Adoption d'une résolution consultative non contraignante (dont le texte intégral est énoncé à la page 16 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction) sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction :</p> | <ul style="list-style-type: none">• La résolution consultative non contraignante sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction a été approuvée à la majorité des voix des actionnaires dans le cadre d'un vote par scrutin électronique. 98,36% des droits de vote visés par les procurations reçues et exprimés à l'assemblée ont été exercés POUR l'approbation et 1,64% ont été exercés CONTRE. |
|---|--|

En espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

(signé) Chantal Robitaille

Chantal Robitaille
Chef des services juridiques, siège social et secrétaire adjointe
Bombardier Inc.

ANNEXE A
ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Nom des candidats	Pourcentage des voix POUR	Pourcentage des voix faisant l'objet d'une ABSTENTION
Laurent Beaudoin	98,11 %	1,89 %
Pierre Beaudoin	97,86 %	2,14 %
Alain Bellemare	98,82 %	1,18 %
Joanne Bissonnette	98,13 %	1,87 %
J. R. André Bombardier	97,33 %	2,67 %
Martha Finn Brooks	99,52 %	0,48 %
L. Denis Desautels	99,32 %	0,68 %
Jean-Louis Fontaine	97,31 %	2,69 %
Sheila Fraser	99,45 %	0,55 %
Daniel Johnson	99,22 %	0,78 %
Jean C. Monty	99,12 %	0,88 %
Vikram Pandit	99,42 %	0,58 %
Patrick Pichette	99,52 %	0,48 %
Carlos E. Represas	99,28 %	0,72 %